Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215602467-20260202-DCM2026_5-DE

COMMUNE DU SOURN (MORBIHAN)

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Délibération N° DCM2026_5

TARIFS DES SALLES COMMUNALES 2026

Membres en exercice : 19
Absents excusés : 5
Présents : 14

L'An deux mille vingt-six, **le 2 février 2025**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE SOURN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur VIDELO Jean-Jacques, Maire, suite à la convocation du 27 janvier 2026.

Etaient présents : Jean-Jacques VIDELO, Patricia GUIGUENO, Michel CABEL, Mireille LE RUYET, André THUAL, Michel FILLION, Martine JOSSO, Catherine STEPHAN, Valérie LE GUEHENNEC, Pascal LE TOHIC, Michael CREMET, Philippe HELARY, Aurélie LE FRANC, Camille BOCHE,

Absents excusés : David LE CUNFF, Véronique SIMON, David BELZIC, Christina EZANIC, Antoine JAN,

Monsieur Michel FILLION a été désigné secrétaire de séance.

La commune du Sourn dispose de plusieurs équipements publics mis à la disposition des habitants, des associations et des usagers extérieurs pour l'organisation d'événements, de réunions ou d'activités diverses.
Ces locaux, gérés par les services municipaux, font l'objet d'une tarification annuelle révisée afin de garantir leur accessibilité tout en assurant la couverture des frais de fonctionnement et d'entretien.

Les bilans des salles sont présentés aux membres du conseil municipal.

La commission Administration Générale propose le maintien des tarifs,

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215602467-20260202-DCM2026_5-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide le maintien des tarifs suivants :

	Tarifs Sournais	**Tarifs Extérieurs**	**Tarifs Associations Sournaises**
SALLE POLYVALENTE			
Sans Chauffage	300€	600€	150€
Avec Chauffage	375€	750€	187.50€
COUVERTS	0.75€/pers.	1.00€/pers.	0.75€/pers.
SALLE DES SPORTS			
Sans chauffage		1 500€	300€
MAISON DES ASSOCIATIONS			
Apéritifs familiaux (20-30 personnes)	75€	150€	Gratuit
CAUTION	Montant de la location	Montant de la location	Montant de la location
HEURE DE MENAGE *(En cas de remise impropre des locaux)*	30€ / heure	30€ / heure	30€ / heure

CO-WORKING *MAISON DES ASSOCIATIONS ESPACE BIEN ETRE SALLE DES SPORTS SALLE POLYVALENTE*	*Le créneau*	*La journée*
8h-12h30	9€	15€
13h-17h30		
18h-21h		

- Repas de classes d'anniversaire : - 50% sur la location
- Chaque association sournaise bénéficie d'une location de salle gratuite une fois par an
- Pas de location aux particuliers ou professionnels pour des évènements à but lucratif
- Documents obligatoires à produire : Contrat de location, Assurance Spécifique Responsabilité Civile, Pièce d'identité du demandeur
- La location comprend le week-end soit samedi et dimanche

Le Maire
Jean-Jacques VIDELO

MAIRIE DE SOURN
56 (Morbihan)

Le secrétaire de séance
Michel FILLION

Publiée le 05/02/2026
Transmis en Préfecture le 05/02/2026
Document exécutoire à compter du 05/02/2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.